



Communiqué de presse intersyndical des représentant-es du personnel,
membres de la FS-SSCT du CSA MESR

(FERC-CGT, FO-ESR, FSU, SGEN-CFDT, SUD éducation et SUD Recherche, UNSA Education)

Préventions des risques liés aux prions infectieux : l'État garantit-il vraiment la santé et la vie de ses agent-es ?

Après la mort de deux collègues techniciennes de l'INRAE de la maladie de Creutzfeldt-Jakob en 2019 et 2021, l'annonce en novembre 2023 du décès survenu en 2022 « en toute discrétion » d'un chercheur espagnol (passé par plusieurs laboratoires européens) repose toujours plus crûment la question de la prévention des risques liés aux recherches sur les prions infectieux.

C'est le jeudi 25 janvier 2024 que le point « **Préventions des risques liés aux prions infectieux** » demandé depuis des mois par les organisations syndicales, est à l'ordre du jour de l'instance ministérielle, pour faire un bilan et prévoir un plan d'actions. Ce point arrive après des années d'interpellation et d'alerte, sur les actions de préventions, de suivi et de prise en charge prévues par le MESR. Les mesures doivent maintenant s'étendre également aux recherches sur d'autres maladies neurodégénératives, telles que celles d'Alzheimer et de Parkinson, maladies à « prion-like ».

Nos organisations syndicales ne peuvent que constater les **défaillances** de l'État :

- **Le guide des bonnes pratiques de prévention** pour les travaux de recherche sur les prions infectieux qui leur est présenté ce jour à leur demande n'a pas évolué depuis la version de février 2022. Il aurait pourtant dû être amendé avec le retour des audits pratiqués en 2022-2023 dans les laboratoires, il aurait dû s'enrichir des retours d'expérience comme la marche à blanc pratiquée dans certains laboratoires avant toute levée de moratoire, il devrait présenter une recherche bibliographique mise à jour régulièrement sur l'avancée des connaissances des ATNC (Agents Transmissibles Non Conventionnels). Car il est nécessaire de construire un cercle vertueux entre avancées des connaissances et mesures de prévention.
- Malgré leurs demandes répétées, les membres de la Formation Spécialisée SSCT du Ministère n'ont toujours pas reçu **la liste à jour des laboratoires** manipulant du prion infectieux, avec levée ou pas du moratoire, le résultat et les réserves des audits qui s'y sont déroulés.
- **L'avis du Comité Consultatif National d'Ethique** de novembre 2023 évoque le risque d'une angoisse disproportionnée pour conclure qu'il n'est pas souhaitable d'organiser le

recensement exhaustif rétrospectif des personnes ayant exercé dans des équipes de recherche concernées (ce que demandent les syndicats depuis des années) ; pourtant, nous le constatons sur le terrain : de nombreux collègues savent déjà pertinemment qu'elles et ils ont pu être exposés, et elles et ils ont besoin d'être totalement accompagnés, à tout point de vue. L'attitude de la direction de l'INRAE envers la famille de Emilie Jaumain au moment de sa maladie et de son décès ne doit plus jamais se reproduire.

Pour que des remèdes puissent un jour être trouvés à la maladie de Creutzfeldt-Jakob et aux autres maladies à prions et protéinopathies, **il faut que le MESR y mette les moyens** :

- Moyens pour assurer en suffisance les financements des recherches et abandonner les dérives de la course aux appels à projets, la mise en concurrence et la précarité généralisées, qui ne permettent pas de construire des collectifs stables, formés et attentifs aux questions de sécurité.
- Moyens pour assurer la sécurité de tous les personnels engagés, la prévention, le suivi et l'accompagnement.

Il est urgent de recenser toutes les personnes (titulaires, CDD, stagiaires et étudiant-es) ayant été amenées à manipuler des prions dans les organismes de recherche et les universités depuis le début des recherches dans ce domaine.

Il est urgent de mettre en place un suivi post-exposition/post-professionnel pour les personnes ayant travaillé avec ou ayant été exposés aux prions.

Il est urgent d'imposer des procédures claires et précises, et de s'assurer de la séparation effective des chaînes de responsabilité sécurité et recherche jusqu'au plus haut niveau possible de la hiérarchie.

Paris, le 25 janvier 2024